

## **Seneffe Correctionnelle : La dispute finit dans le canal**

- [Lecture zen](#)

Ramdane répondait vendredi de tentative de meurtre sur son épouse Latifa. Le 11 septembre 2005, au cours d'une scène de ménage, au bord du canal à Seneffe, il a poussé son épouse dans l'eau.

Ramdane, séparé depuis peu de son épouse, la soupçonnait de le tromper. Ce jour-là, ivre, il a trouvé un prétexte pour l'emmener en voiture sur le chemin de halage à Seneffe. Il a foncé au fossé avec la voiture pour lui faire peur.

Après lui avoir fait avouer qu'elle le trompait, il l'a giflée. Ils sont sortis du véhicule et ont continué à se battre au bord du canal. Latifa est tombée à l'eau. Selon lui, elle a glissé. Selon elle, il l'a poussée et a essayé de la noyer.

Un couple qui passait par là en voiture s'est arrêté croyant à un accident. Ils ont entendu Latifa appeler au secours. Quand ils ont crié qu'ils appelaient la police. Ramdane a dit " *non, pas la police* ". Latifa est sortie du canal trempée des pieds à la tête. Elle leur a dit que son mari avait voulu la noyer.

Me Cecere a réclamé 2.500€ à titre provisionnel sur un montant de 10.000€ pour le préjudice subi par Latifa. L'avocate a souligné le rapport du médecin légiste, qui a constaté des traces de strangulation et d'immersion.

Le substitut Deborah Cattarin a retenu des coups et blessures volontaires avec préméditation plutôt qu'une tentative de meurtre. " *La victime est tombée dans 60 cm d'eau. Les déclarations sont contradictoires. Le doute en ce qui concerne l'intention homicide doit profiter au prévenu* ", a déclaré le substitut.

Me Guchez, l'avocat de Ramdane, a demandé la suspension du prononcé ou à titre subsidiaire un sursis pour Ramdane, niant toute préméditation. Selon lui, la victime a glissé dans l'eau au cours de la bagarre. Ramdane a tendu la main à Latifa à plusieurs reprises pour l'aider à sortir de l'eau. Mais, comme elle avait peur, elle a refusé son aide et est sortie de l'eau toute seule.

L'avocat a souligné que selon le rapport du médecin légiste, la victime n'avait pas inhalé d'eau. Latifa a d'ailleurs retiré sa plainte. Aujourd'hui ils sont séparés et le climat s'est apaisé.

Jugement le 23 novembre.